



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à l'établissement d'un plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement pour l'aérodrome de Cazaux porté par le Ministère des Armées.

### COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE :

Sur le territoire du département de la Gironde (33) : Biganos, Gujan-Mestras, La Teste-de-Buch, Le Teich, Mios

Sur le territoire du département des Landes (40) : Biscarrosse et Sanguinet

Par un arrêté inter préfectoral en date du 22 août 2025 le Préfet de la Gironde et le Préfet des Landes ont prescrit une enquête publique préalable à l'établissement d'un plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement pour l'aérodrome de Cazaux, sur le territoire des communes de Biganos, Gujan-Mestras, La Teste-de-Buch, Le Teich, Mios (Gironde), Biscarrosse et Sanguinet (Landes).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé dans les mairies ci-dessous, où il pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture au public :

- **Mairie de Biganos** (52 avenue de la Libération 33380 BIGANOS) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

- **Mairie de Gujan-Mestras** (hôtel de Ville, 1 place Charles de Gaulle 33470 Gujan-Mestras) : au rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 9h à 12h.

- **Mairie de La Teste de Buch Siège de l'enquête** (1 esplanade Edmond Doré, rue du 14 juillet 33260 La Teste de Buch) : au secrétariat du service urbanisme (premier étage de hôtel de ville) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15.

- **Mairie de Le Teich** (64 bis avenue de la Côte d'Argent 33470 Le Teich) : au service urbanisme, le de lundi 8h30 à 12h30, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30.

- **Mairie de Mios** (11 place du 11 novembre 33380 Mios) : du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

- **Mairie de Biscarrosse** (149 avenue du 14 juillet 40460 Biscarrosse) : à l'accueil du service technique, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 14h à 17h.

- **Mairie de Sanguinet** ( 1 place de la Mairie 40460 Sanguinet): à l'accueil de l'hôtel de ville, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, et le samedi de 9h à 12h.

Cette enquête se déroulera du lundi 6 au lundi 20 octobre 2025 inclus.

Monsieur Georges SEPTOURS, Officier retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.  
Monsieur Christian MARCHAIS, Cadre Bancaire retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Il se tiendra à la disposition du public, dans les mairies de :

- La Teste de Buch : le lundi 6 octobre 2025 de 13h30 à 17h00,
- Biscarrosse : le mercredi 15 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 ,
- Gujan-Mestras : le lundi 20 octobre 2025 de 13h30 à 17h00.

Le public pourra consigner ses observations directement sur les registres d'enquête à feuillets cotés non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur et ouverts par les maires.

Des observations et propositions pourront également être adressées, avant clôture de l'enquête, au commissaire enquêteur par correspondance à la Mairie de La Teste de Buch, siège de l'enquête, pour être annexées au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions établis par le commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry .33090 BORDEAUX Cedex) et dans les mairies de Biganos, Gujan-Mestras, La Teste-de-Buch, Le Teich, Mios (Gironde), Biscarrosse et Sanguinet (Landes) pendant **un an** à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Le Plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Cazaux sera approuvé et rendu exécutoire par arrêté ministériel.